



SM AGROLANDES (Siren : 200046241)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Mont-de-Marsan
Arrondissement	Mont-de-Marsan
Département	Landes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	09/04/2014
Date d'effet	09/04/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Xavier FORTINON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel du Département
Numéro et libellé dans la voie	23 Rue Victor Hugo
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	40025 Mont de Marsan
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 810
Densité moyenne	53,41

Périmètres

Nombre total de membres : 2
- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
40	CC Chalosse Tursan (200069649)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement des Landes (224000018)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
Aménagement de l'espace
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
40	SM Agence landaise pour l'Informatique (ALPI) (254003304)	SM ouvert	1 534 050

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)